
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 29 mai 2013 à 8 h 30
Salle du conseil, Hôtel de ville
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Michael Applebaum, Maire
M. Laurent Blanchard, Président du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Vice-présidente du comité exécutif
Mme Élane Ayotte, Membre du comité exécutif
Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif
M. Richard Deschamps, Membre du comité exécutif
M. Christian G. Dubois, Membre du comité exécutif
Mme Josée Duplessis, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Alain Tassé, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Michel Bissonnet, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Caroline Bourgeois, leader du comité exécutif
M. Étienne Brunet, conseiller associé
M. Richard Bélanger, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE13 0734

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 29 mai 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE13 0735

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le design-construction de la nouvelle cour de services desservant l'arrondissement d'Outremont et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1125950002

CE13 0736

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ne pas donner suite à l'appel d'offres public (RP-ING 10-04 - CE10 1557) pour la réalisation des travaux de reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'aqueduc et du pavage sur la 64^e Avenue entre le boulevard Perras et la 5^e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;
- 2- d'autoriser le lancement d'un nouvel appel d'offres public pour réaliser les travaux de reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'aqueduc et du pavage sur la 64^e Avenue entre le boulevard Perras et la 5^e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Sanimax LOM inc., déterminant les engagements de chaque partie relativement aux travaux de remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc de la Ville et de la conduite d'eau de Sanimax.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1130112001

CE13 0737

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 24 mois à compter de son émission pour la fourniture de peinture en aérosol;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Groupe JSV inc. (Caverhill Learmont 2000), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 12-12495 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1126147001

CE13 0738

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 12 mois à compter de son émission, pour la fourniture sur demande de balises coniques (cônes de signalisation);
- 2- d'accorder à Plastipro Canada Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12231 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1125331010

CE13 0739

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 483 229,67 \$, taxes incluses, pour les services de location et d'installation d'équipements de mesure, de collecte et de formatage de données dans le cadre de travaux et d'études préliminaires à la construction de chambres de régulation de pression et de mesure de débit, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à la firme Les Compteurs Lecomte Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 402 691,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12836;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1136236001

CE13 0740

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à la firme Michel Blanchette, cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la période du 6 juin 2013 au 31 janvier 2016, avec deux options de prolongement d'une durée d'un an, le contrat de service de gestion et d'entretien pour les équipements audiovisuels et électroniques du Jardin botanique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 160 637,63 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12584;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1136303001

CE13 0741

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois pour la fourniture, sur demande, de services d'analyses chimiques spécifiques sur des échantillons de lots de sols, et la rédaction d'un rapport;
- 2- d'accorder à AGAT laboratoires ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12774 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1134119001

CE13 0742

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 464 128,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309004;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1135309004

CE13 0743

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Installume inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 6 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 14 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 151 087,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309008;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1135309008

CE13 0744

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Systèmes Urbains, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 12 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 183 055,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309001;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1135309001

CE13 0745

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Sud-Ouest et de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 156 294,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1125309010;

- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1125309010

CE13 0746

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 16 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 201 851,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309003;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1135309003

CE13 0747

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Groupe Rousseau Lefebvre, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les aménagements extérieurs au TAZ, pour une somme maximale de 57 142,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 13-12789 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1134332003

CE13 0748

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre de services professionnels pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet soutien à la gestion;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Homewood Solutions Humaines Québec inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 344 580,08 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12716 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1130589003

CE13 0749

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte, la description des lots 1 851 402 et 1 851 403 du cadastre du Québec afin de finaliser l'acquisition de l'ancienne ruelle 601-1 de la Paroisse de la Cité de Montréal (Quartier Saint-Antoine) et de parfaire les titres de propriétés de la Ville de Montréal sur ces lots (arrondissement de Ville-Marie);
- 2- de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte et de transmettre, par la suite, ce dossier au Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1132551001

CE13 0750

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte, la description du lot 2 135 800 du cadastre du Québec, afin de parfaire les titres de propriété de la Ville (arrondissement du Plateau-Mont-Royal);
- 2- de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte et de transmettre, par la suite, ce dossier au Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1132551002

CE13 0751

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte d'annulation, entre la Ville de Montréal et Gestion Golden Square Mile inc., d'une servitude de droit de passage et d'installation d'un drain, en faveur de la Ville, laquelle est intervenue entre la Ville de Montréal et Ritz-Carlton inc., devant M^e Andrée Blais, notaire, le 10 août 1990, sous le numéro 202 de ses minutes, et publiée sous le numéro 4 314 871 au bureau de la publicité de droits de la circonscription foncière de Montréal et ce, sans contrepartie monétaire.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1131233002

CE13 0752

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 245 000 \$, pour l'année 2013, aux organismes ci-après désignés, au montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Nom du projet	Montant
Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles	Murale Célébrer l'organisation populaire, coin Knox et Hibernia	20 000 \$
Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent	Galerie éphémère Fresh Paint et Under Pressure	40 000 \$
Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine	Embellissement Lachine-Est et Saint-Pierre	22 000 \$
MU	Axe Wellington : Revitalisation par l'art mural à Verdun	20 000 \$
MU	L'art mural à Rivière-des-Prairies : revitalisation et réappropriation	20 000 \$
MU	Murale sur l'avenue du Parc : phase 2	15 000 \$
MU	Murale sur la thématique de l'eau aux Habitations Jeanne-Mance	10 000 \$
MU	Une nouvelle murale dans Villeray	20 000 \$
Prévention Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	Murale Décarie et rue du Sorel	20 000 \$
Société de développement environnemental de Rosemont (SODER)	Murales ruelles vertes 2013, Rosemont –La Petite-Patrie	20 000 \$
Société pour Promouvoir les Arts Gigantesques (SPAG)	Murale Robert Gravel, fondateur de la LNI	15 000 \$
Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur	D'la couleur dans ma ruelle verte ! Rue Ontario	5 500 \$
Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur	D'la couleur dans ma ruelle verte ! Rue Souigny	14 500 \$
Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur	D'la couleur dans ma ruelle verte ! Rue Vimont	3 000 \$

- 2- d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, pour l'année 2013, à l'organisme Mise au Jeu, pour le projet «Chromatik phase 2», le tout conditionnel au soutien du ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire;

- 3- d'approuver à cette fin quinze projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1130972001

CE13 0753

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 30 000 \$, pour l'année 2013, soit 10 000 \$ à Table de quartier Lac St-Louis/Dorval (TQS) pour la réalisation du projet « À la rencontre des citoyens du sud de l'Ouest-de-l'île » et 20 000 \$ à Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée pour le projet « Les habitations partagées : jumelage intergénérationnel et interculturel », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité conclue entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1133220004

CE13 0754

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser la Direction des services regroupés aux arrondissements, à déposer une demande auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour l'obtention ou la modification d'un certificat d'autorisation relatif à un lieu d'élimination de neige, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1131175005

CE13 0755

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Raoul Cyr pour agir à titre de représentant de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de Accesum Inc. et de la Société en commandite Stationnement de Montréal, en remplacement de M. Robert Lamontagne.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1131274001

CE13 0756

Vu la résolution CA13 27 0136 du conseil d'arrondissement de Mercier--Hochelaga-Maisonneuve en date du 7 mai 2013;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 14 000,00 \$ en provenance du Programme Municipalité Amies des Aînées (MADA), dans le projet de réserve, vers le Programme de réaménagement de parcs anciens pour l'aménagement d'équipements d'exercice pour aînés spécifiquement pour le parc Jacques-Blanchet de l'arrondissement de Mercier--Hochelaga-Maisonneuve, afin d'octroyer le contrat à la firme LV Construction, pour le réaménagement du parc Sicard ainsi que pour l'aménagement d'une aire pour les aînés au parc Jacques-Blanchet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1135298002

CE13 0757

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 154 147,76 \$, en provenance du Programme de protection des bâtiments administratifs pour le projet de réfection du système de chauffage du Centre Albert-Dumouchel, situé au 10 300 rue Lajeunesse, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1131169001

CE13 0758

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Cycles & Sports A.B.C. Itée pour une somme globale de 65 000 \$, représentant l'indemnité finale à titre de locataire à la suite de l'expropriation des lots 3 684 716 à 3 684 719 et 3 711 065 du cadastre du Québec, identifiés par les articles 1 à 5 au plan D-6 Outremont, dans le cadre du projet du campus Outremont de l'Université de Montréal;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre les chèques suivants :
 - au montant de 25 000 \$, à l'ordre de Spiegel Sohmer Inc. en fidéicomis, représentant le solde de l'indemnité d'expropriation au locataire;
 - au montant de 650 \$, à l'ordre de Spiegel Sohmer Inc, représentant les frais judiciaires;
 - au montant de 10 390,87 \$, à l'ordre de Groupe Altus, représentant les frais d'expertise;
- 3- d'autoriser le Service des finances à transmettre à Me Laura Palavicini, du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, les chèques mentionnés ci-dessus;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1133741001

CE13 0759

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la ratification du dépôt d'une requête en révision judiciaire à l'encontre d'une décision de Me Diane Veilleux, arbitre de griefs, rendue le 22 mars 2013 (griefs numéro 08-1183 et 10-0578), ordonnant la réintégration d'une employée.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1135943001

CE13 0760

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à intenter des procédures judiciaires en inopposabilité contre Mme Joanne Martel et M. Luc Leclerc ainsi que contre Mme Julie Surprenant et M. Gilles Surprenant, afin de demander au tribunal que les transferts de propriétés effectués par messieurs Leclerc et Surprenant soient déclarés inopposables à la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1133302002

CE13 0761

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à intenter des procédures judiciaires en dommages contre monsieur Lino Zambito, monsieur Michel Lalonde et Génius Conseil inc.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Réal Ménard

30.009 1133302001

CE13 0762

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle estimée à 606,49 \$, relative à la participation de M. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et membre du comité exécutif, au 76^e Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et au Caucus des maires des grandes villes (CMGV), du 29 mai au 3 juin 2013, à Vancouver;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1131143002

CE13 0763

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour la construction d'un complexe de soccer au Complexe environnemental de Saint-Michel » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1131781001

CE13 0764

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal, par l'entremise du Service de police, prête les services d'un sergent-détective pour occuper un poste d'enquêteur au sein de l'équipe intégrée sur la sécurité nationale de la Gendarmerie royale du Canada pour une période de 2 ans, à compter du 1er juin 2012;
- 2- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé permanent d'un poste pour la même période;
- 3- d'autoriser le Directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer tout document relatif à ce prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer les revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1135033002

Levée de la séance à 13 h 40

70.001

Les résolutions CE13 0734 à CE13 0764 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Laurent Blanchard
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville